

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 juillet 2016 fixant les taux de promotion pour le corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur pour l'année 2017

NOR : INTA1620732A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 28 juillet 2016, les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2017 dans le corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur en application du décret du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat figurent en annexe au présent arrêté.

ANNEXE

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES
Corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	2017
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (<i>les promotions s'effectueront toutes au choix</i>)	15 %
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (<i>les promotions s'effectueront toutes au choix</i>)	7 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe (<i>les promotions s'effectueront toutes au choix</i>)	8 %